

Décret

Générale

modern

Décret n° 2013-045/PRE portant nomination des membres du Gouvernement.

n° 2013-045/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
31 mars 2013

Numéro JO
n° 6 du 31/03/2013

Date du numéro
31 mars 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU L'Article 40 de la Constitution

VU Le Décret n°2013-044/PRE portant nomination du Premier Ministre.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le Gouvernement est composé ainsi qu'il suit

- Premier Ministre : M. ABDOULKADER KAMIL MOHAMED
- Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme : M. ALI FARAH ASSOWEH
- Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie : M. ILYAS MOUSSA DAWALEH
- Ministre de la Défense : M. HASSAN DARAR HOUFFANEH
- Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, Porte-Parole du Gouvernement : M. MAHAMOUD ALI YOUSSEF
- Ministre de l'Intérieur : M. HASSAN OMAR MOHAMED BOURHAN
- Ministre du Budget : M. BODEH AHMED ROBLEH
- Ministre de la Santé : Dr KASSIM ISSAK OSMAN
- Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle : Dr. DJAMA ELMI OKIEH
- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Dr. NABIL MOHAMED AHMED
- Ministre de l'Agriculture, et de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources Halieutiques : M. MOHAMED AHMED AWALEH
- Ministre de l'Équipement et des Transports : M. MOUSSA AHMED HASSAN

- Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture, et des Biens Wakfs : M. ADEN HASSAN ADEN
- Ministre de l'Energie, chargé des Ressources Naturelles : M. ALI YACoub MAHAMOUD
- Ministre de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications: M. ALI HASSAN BAHDON
- Ministre du Travail chargé de la Réforme de l'Administration : M. ABDI HOUSSEIN AHMED
- Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement : M. MOHAMED MOUSSA IBRAHIM BALALA
- Ministre de la Promotion de la Femme et du planning familial, chargé des Relations avec le Parlement : Mme. HASNA BARKAT DAOUD
- Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères chargé de la Coopération Internationale : M. AHMED ALI SILAY
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation : M. HASSAN AHMED BOULALEH
- Secrétaire d'État chargé de la Solidarité Nationale : Mme. ZARAH YOUSOUF KAYAD
- Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, chargé du Logement : Mme. AMINA ABDI ADEN
- Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports: M. BADOUL HASSAN BADOUL.

Article 2

Le présent Décret est immédiatement exécutoire avant publication au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH